Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 222

Artikel: L'idée marche... : les prud'femmes vaudoises. - Le suffrage féminin devant le Sénat italien. - Les élections municipales anglaises

Autor: L.D. / E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258640

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

internationale de l'Assurance-Transports. Poste où il faut prévoir, organiser, réaliser, et très souvent concilier des intérêts divers, et tâches pour lesquelles « il faut un cerveau d'homme » (c'est du moins l'avis de la *Tribune: Réd.*). Mlle Frenzl est parvenue à ce poste après de fortes études d'économie politique et de philologie moderne, et des stages de travail pratique; actuellement, elle tient en mains comme secrétaire générale tous les rouages de cette organisation, qui compte 231 compagnies appartenant à 23 pays différents.

Tout cela est parfait et prouve une fois de plus les capacités du cerveau féminin. Mais ce qui est amusant, c'est l'ébahissement du collaborateur de la *Tribune* en constatant que Mlle Frenzl est restée femme, délicieusement femme, et a « conservé dans cette carrière sans doute unique toutes les agréables vertus de la femme. » Sans doute M. Deslandes, qui signe cet article, est-il encore de l'école qui se représente les féministes comme des viragos; aussi nous bornerons-nous à lui poser une simple question: dans quels milieux, les milieux féministes, ou les milieux qui blaguent nos idées, rencontre-t-on le plus de chevelures courtes, de cigarettes, et d'allures masculines? Qu'il nous fasse un jour l'honneur d'assister à l'une de nos Assemblées féministes, et il répondra de lui-même.

L'Idée marche...

Les prud'femmes vaudoises. — Le suffrage féminin devant le Sénat italien. — Les élections municipales anglaises.

En août 1924, M. Maret, député socialiste avait déposé au Grand Conseil une motion tendant à modifier l'art. 6 de la loi sur les tribunaux de prud'hommes, afin d'accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité dans ce domaine.

Le 18 novembre 1924, le Grand Conseil prenait en considération cette motion et la renvoyait avec recommandation au Conseil d'Etat.

Celui-ci vient de terminer cette étude et soumet au Grand Conseil un projet de loi reconnaissant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité aux conseils de prud'hommes.

L'art. 6 nouveau, qui sera présenté au Grand Conseil dans sa session commençant le 9 courant, a la teneur suivante: « Sont électeurs et éligibles, dans chaque groupe, les patrons, « (industriels et commercants), les ouvriers et employés, hom- « mes et femmes de nationalité suisse, âgés de 20 ans révolus, « domiciliés dans la commune et qui ne sont pas privés des « droits civiques, etc. »

Nous avons tout lieu de croire et d'espérer que le Grand Conseil, après s'être montré favorable à cette innovation l'année dernière, ne fera, la semaine prochaine, qu'adopter tel quel ce projet de loi. L. D

* * *

La grande presse a annoncé que le Sénat italien allait reprendre ses séances le 14 novembre, et pour nous, suffragistes, un intérêt tout spécial s'attache à cette session, durant laquelle doit être discutée par la Haute Assemblée le suffrage féminin municipal. (On se souvient que la Chambre a émis un vote favorable sur ce sujet, ceci beaucoup sous la pression de M. Mussolini, et que ce vote devait encore, comme en France, être ratifié par le Sénat). Mais les pronostics paraissent beaucoup plus favorables qu'en France. En effet, le rapporteur, le sénateur d'Amelio, premier président de la cour de cassation, a, dit-on, préparé un rapport qui est, non seulement « un chef-d'œuvre d'érudition, de sérénité et d'expérience » mais qui, encore et surtout, après avoir passé en revue tous les Etats qui ont déjà reconnu aux femmes le droit de vote, et relevé les arguments en faveur de cette réforme, aboutit à une conclusion nettement suffragiste. Tous les milieux politiques, sans distinction, ont, à ce que l'on assure encore, salué ce rapport de leur approbation... si bien que l'heure ne semble plus lointaine à laquelle nos voisines du Sud inscriront la première étape de leur marche sur la route de la victoire.

Car il ne s'agit, rappelons-le encore, que d'un début d'affranchissement, mais qui permettrait à la femme de faire sa première école électorale. Et ce qui nous semble singulièrement malheureux est que M. Mussolini choisisse précisément ce moment pour restreindre les droits municipaux, puisqu'il vient de décréter que les maires des communes italiennes ne seront désormais plus élus par les électeurs... et les électrices! mais désignés par le gouvernement comme simples fonctionnaires! Le *duce* donne d'une main, mais reprend de l'autre... Hélas!

* * *

Les élections municipales anglaises, qui viennent d'avoir

---

vouement, des conseils? — Elles ne sont que bien rarement reconnaissantes, car elles estiment que tout leur est dû. Cheveux courts et talons hauts, langue agile et cœur léger, elles gagnent bien et dépensent encore mieux. Quand leurs petits nous apportent des puces et des poux, nous disons: « Soignez donc la tête de vos enfants. » Alors elles dépensent froidement 20 francs chez le coiffeur et nous exhibent leurs rejetons avec les rares cheveux coiffés selon le dernier cri du jour et fleurant la lotion d'houbigant... — Vous avez un service médical? — Cinq médecins forment le Comité médical de la Pouponnière. Voici le cabinet de consultation, voici la chambre d'isolement, d'où nous dirigeons nos petits malades éventuels sur un hôpital. Depuis la mort de la doctoresse Mulon, organisatrice et médecin-chef de la Pouponnière, on ne sait qui reprendra sa tâche et qui donnera à sa place les cours de puériculture pratique qu'elle destinait aux élèves de différentes écoles. »

Je prends congé de la jeune et aimable directrice en lui souhaitant bon courage dans sa tâche, qui m'apparaît plus difficile que je ne le soupçonnais. Elle aime bien ses gosses, me confie-t-elle, mais, tout de même, elle espère donner suite à son projet d'aller en Afrique comme infirmière. « Les nègres, eux, sont reconnaissants du plus petit service qu'on leur rendra. »

Par les petits chemins du jardin fleuri, elle m'escorte jusqu'à la porte de sortie et se sauve en disant: « C'est l'heure du tapioca des grands. »

JEANNE VUILLIOMENET.

II. L'Exposition de puériculture de la Croix-Rouge Genevoise

On ne saurait trop engager ceux et celles qui n'ont pas encore vu l'exposition organisée pour quinze jours, au Bâtiment Electoral, par la Croix-Rouge genevoise, à s'y rendre sans tarder. Si les mères y peuvent trouver à chaque pas un enseignement, un rappel à la mémoire de conseils oubliés peut-être, et mainte suggestion utile — nous pensons ici à toutes les mères, non pas seulement aux ignorantes des questions d'hygiène, — quels horizons pour les mères futures: les jeunes filles! Aussi avons-nous appris avec joie, par Mme la doctoresse Golay, qu'on fera défiler le plus de jeunesse possible devant ces stands, ces écriteaux, ces graphiques.

Les nombreux assistants à l'ouverture se sont déjà formé une idée très claire, très précise du but élevé de cette entreprise si bien organisée: diminuer encore le pourcentage de la mortalité infantile à Genève. Ils l'ont appris de la bouche des médecins représentants de la Croix-Rouge; et par les représentants du gouvernement, ils ont compris l'immense portée sociale et éducative de ces enseignements pratiques.

Pour le grand public, quelles perspectives de développement dans les causeries au programme de chaque jour, où médecins et éducatrices se chargeront à tour de rôle de l'éclairer sur un sujet en rapport avec la maternité ou avec l'enfant! Mais il ne faudrait pas se borner à bien ouvrir les oreilles. Il s'agit aussi d'ouvrir les yeux, de faire attentivement le tour de l'Exposition, — voire un carnet à la main.

Protection de la femme enceinte et de l'enfant. Un grand tableau donne les noms des œuvres qui, à Genève et dans le canton, s'occupent spécialement de l'une et de l'autre.

L'enfant est né. Il s'agit maintenant de faire de lui un être sain. Rien ne manque ici pour permettre au visiteur de comprendre aisément ce que l'on doit faire et ce que l'on doit éviter dans une

lieu, et qui ont indiqué comme nos élections fédérales un léger déplacement à gauche, ont été d'autre part également très favorables aux femmes. Sur 343 femmes candidates à Londres, 140 ont été élues, en augmentation de 25 sur les précédentes élections, il y a trois ans. A l'exception du seul Conseil municipal de l'arrondissement de Wandsworth, des femmes siègeront maintenant dans tous les Conseils municipaux de la capitale, ceux de Kensington et de Bermmondsey atteignant le record avec 12 et 11 femmes conseillères.

Bravo!. . . E. Gd.

La lutte contre la tuberculose

I. *Chez nous et ailleurs.*

Le 1er septembre 1925, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres un projet de loi sur la lutte contre la tuberculose, projet accompagné d'un *Message* destiné à commenter la loi.

Avant de parler de ce projet, voyons comment se propage en Suisse et ailleurs la terrible maladie et ce qu'on fait contre elle.

La tuberculose est la plus répandue des infections. On la trouve chez tous les peuples et dans tous les climats. On a calculé que, dans nos pays, deux individus sur sept contractent, au cours de leur existence, une tuberculose avérée, et qu'un décès sur sept est d'origine tuberculeuse, cette proportion s'élevant même à un sur trois pour la période pendant laquelle l'homme atteint son plein rendement économique, soit de 20 à 50 ans.

En Suisse, la mortalité tuberculeuse était de 16,4 par 10.000 habitants pour les années 1921-1922, ce qui représente pour une année 7000 décès dus à la tuberculose. En Grande-Bretagne, le taux de la mortalité tuberculeuse était de 11,2 pour 10.000 habitants, de 9,9 au Danemark, de 13,7 en Allemagne, de 19,6 en Norvège, de 17,7 en Suède, de 14,7 aux Pays-Bas, de 11,8 en Belgique. Dans tous ces pays, de même qu'en Suisse où elle a atteint, à un moment donné, le 42 %, il y a un recul marqué de la mortalité. L'Espagne, par contre, enregistre une augmentation, et en France la mortalité semble être demeurée stationnaire (22,6 en 1921).

D'autre part, la tuberculose est une maladie éminemment contagieuse et d'autant plus dangereuse que, dans la plupart des cas, elle évolue très lentement, et que l'organisme peut être envahi depuis longtemps, avant que se manifestent les signes révélateurs de cette invasion. Dans la grande majorité des cas, l'origine de la contagion doit être recherchée chez l'être humain. C'est lui qui est la source principale du virus, qui répand la contagion autour de lui par l'intermédiaire de ses crachats recéleurs du bacille, car les cas de tuberculose pulmonaire sont beaucoup plus fréquents que les autres. Sachant cela, il faut travailler à faire disparaître complètement la malpropre et mauvaise habitude qu'ont encore trop de personnes de cracher n'importe où. C'est le rôle de l'enseignement et de l'éducation.

Si l'on sait actuellement à quel point la tuberculose est contagieuse, on sait aussi qu'elle n'est pas héréditaire. Cependant c'est pendant l'enfance et même très tôt après la naissance que se fait la contamination tuberculeuse. Aussi, ce qu'il importe avant tout, c'est de protéger l'enfant, car c'est lui qui constitue par excellence le terrain de la lutte préventive.

Si, en effet, au début de la lutte contre la tuberculose, c'est surtout l'action *curative* qui a retenu l'attention, actuellement le rôle principal de cette lutte se tourne vers la *prévention*.

Le recul de la mortalité tuberculeuse est dû, en Suisse comme dans les autres pays, à la lutte antituberculeuse. C'est en 1899 que le Dr Christen, d'Olten, demanda à la Société d'utilité publique de s'intéresser aux tuberculeux et de créer des sanatoria à l'altitude. En 1895 était ouvert déjà le sanatorium populaire bernois de Heiligenschwendi, qui fut le premier sanatorium populaire construit à l'altitude en Europe. L'exemple de Berne fut suivi successivement par presque tous les cantons. Nous possédons actuellement en Suisse 24 sanatoria populaires pour adultes, avec 2000 lits, et 29 sanatoria et preventoria pour enfants, avec 1200 lits, ce qui donne un total de 3200 lits, soit un lit pour 1200 habitants. Ces établissements hospitalisent annuellement de 4000 à 5000 malades, tandis que les hôpitaux en reçoivent environ 8000, dont un millier à peu près dans des pavillons spéciaux, au nombre de 12, actuellement réservés aux tuberculeux. En outre, par les soins de 26 associations et ligues antituberculeuses, unies entre elles par le lien de l'Association centrale suisse contre la tuberculose, il a été créé 30 dispensaires et des centaines de commissions locales, qui assument le rôle et les fonctions du dispensaire dans les localités de la campagne; en 1923, dispensaires et commissions ont vu passer à leurs consultations 25.464 personnes (à peu près autant d'enfants que d'adultes, dont 11.493 (3.350 enfants et 8.143 adultes) ont été reconnues tuberculeuses). Enfin, à ces institutions il faut ajouter une série d'établissements et d'institutions auxiliaires de toute nature, tels que preventoria pour adultes, asiles d'été, asiles de convalescence, galeries de cure d'air, écoles en plein air, et enfin les colonies de vacancees qui couvrent actuellement la Suisse d'un réseau serré et ont ouvert leurs portes en 1923 à plus de 20.000 enfants chétifs, maladifs, mal nourris, ou vivant dans des conditions hygiéniques défectueuses.

Passons maintenant rapidement en revue ce qui se fait à l'étranger.

La *Norvège* est le premier pays où l'on a compris qu'il faut que l'Etat participe à la lutte antituberculeuse. C'est en 1900 déjà qu'une loi promulguée prévoit la déclaration obligatoire de tous les cas de tuberculose contagieuse. L'hospitalisation des nécessiteux incombe aux districts et aux communes, mais l'Etat prend à sa charge le 40 % des frais. Depuis 1924 un fonctionnaire spécial conduit la lutte contre la tuberculose. La loi ne permet pas à quiconque d'exercer les fonctions d'instituteur s'il ne peut présenter un certificat attestant qu'il n'est pas atteint de tuberculose contagieuse.

La *Suède* a promulgué une loi analogue en 1904. Ce pays possédait en 1920, pour une population de 6 millions d'habitants, 70 établissements divers pour tuberculeux, avec 5150 lits et environ 170 dispensaires.

La législation du *Danemark* prévoit la déclaration obligatoire, l'isolement et l'hospitalisation des malades. Les frais sont à la charge des communes, auxquelles l'Etat en rembourse les trois quarts.

L'*Ecosse*, où fut fondée en 1887 la première institution qui devait servir plus tard de modèle au dispensaire, a introduit en 1907 la déclaration obligatoire de la tuberculose pulmo-

---

bonne hygiène. Une table expose les divers objets nécessaires à la toilette et à l'alimentation; à côté, les explications imprimées sur l'emploi de chacun. Aux parois, graphiques et tableaux illustrant, certains avec éloquence, avec ingéniosité, avec art, des notions utiles à retenir. Exemple: *le chemin court et le chemin long*, — des plus réussis, où l'on assiste aux longs voyages, aux accidents auxquels est exposé le lait de vache avant d'arriver à son but: le bébé nourri artificiellement.

Et combien je pensais, quelques heures après ma sortie de l'Exposition, à cette autre pancarte: « *L'alcoolisme est la fin d'une race!* » Il m'arriva, ce même jour, de croiser, rue de l'Hôtel-de-Ville, à une heure où tous les bébés normaux eussent dû dormir à poings fermés, une fillette de dix ans. Elle tenait par la main sa petite sœur (deux ans peut-être) et lui dit, d'un ton mi-plaisant, mi-affectueux: « Je crois que tu es saoûle de cette goutte de bordeaux! » Triste illustration de ce que tant d'êtres autour de nous pratiquent encore sans penser à mal!

Il faut aller voir les meubles, les jouets rustiques, fabriqués en partie par les élèves de l'Ecole d'Etudes sociales pour femmes — tous sous la direction de M. Rauch. Quelles bonnes suggestions aux pères, aux frères, aux sœurs pour occuper utilement leurs loisirs!

Les vêtements cousus ou tricotés — fruits de diverses expériences pour les rendre aussi pratiques que gentils — retiendront certainement les personnes qui aiment à travailler pour les enfants, et peut-être n'y sont pas très habiles. Car, voyez! patrons et explications sont à côté, pour un prix modique.

Au fond de cette salle, qui représente l'énorme effort de la Croix-Rouge genevoise, avec la collaboration de *Pro Juventute*, du Dispensaire d'hygiène sociale, des Dames du Bon Secours, de l'Institut J.-J. Rousseau — et nous en oublions sans doute, — le beau groupe « la Mère et l'Enfant », aimablement prêté par le sculpteur Angst.

M.-L. Preis.